Il est inutile, me semble-t-il, d'expédier une lettre exprès aux très petits bureaux de poste, car ils ne possèdent pas les installations spéciales voulues pour en faire la livraison. Le courrier à ces endroits n'est cueilli qu'une fois ou deux la semaine, et si une lettre exprès arrive après que le destinataire a été chercher son courrier, comment le saura-t-il? Je crois qu'il faudrait rémunérer le maître de poste local qui livre une lettre de ce genre ou qui avertit le destinataire par téléphone. Dans de nombreuses petites localités rurales, bien que les téléphones ne soient situés qu'à quelques milles de distance, les appels sont interurbains. Une rémunération est-elle versée aux maîtres de poste locaux pour livrer les lettres exprès?

M. Danforth: Monsieur le président, je voudrais signaler trois petits faits concrets au ministre, dans l'espoir qu'ils seront examinés à fond. Un a trait à la ville de Ridgetown, en Ontario, et aux installations postales qui s'y trouvent. La construction d'un nouveau bureau de poste y est différée depuis longtemps pour une foule de raisons. Je demanderais au ministre d'user de son influence pour s'assurer qu'un nouvel immeuble sera construit dans un avenir prochain. En vérité, monsieur le président, les locaux laissaient tant à désirer qu'on s'est plaint de l'état déplorable de l'immeuble qui avait servi d'hôtel de ville, de poste de pompiers et de bureau de poste. En fait, les plaintes furent adressées au ministère en même temps qu'une demande visant la réparation des vitres brisées, le tondage du gazon et l'entretien des lieux, vu que l'aspect de la propriété était fort désagréable.

## • (4.50 p.m.)

Il y a, en second lieu, les difficultés qu'endurent les préposés aux petits bureaux de poste locaux. A mon avis, on ne devrait pas observer les règlements aussi strictement que par le passé. Je ne dis pas qu'on doive tourner les règlements, mais la règle exigeant que ces préposés reviennent une heure au bureau de poste, le samedi après-midi, est oppressive pour les postiers dans certaines régions. Ailleurs, ces gens seraient libres à midi, le samedi, et auraient congé dans l'après-midi. Selon les règlements proposés, et conformément aux normes de travail, ils devront revenir au bureau de poste et le tenir ouvert pendant une heure seulement.

Ces gens auront peut-être dû, le même jour, fermer le bureau de poste à onze heures sans d'une part, on m'a demandé d'essayer d'équipouvoir remettre le courrier pendant l'heure

faudrait pas, je pense, que la stricte observance des règlements l'emporte sur le bon sens. Je ne cherche certainement pas querelle aux fonctionnaires de l'administration locale parce qu'ils ont fait tout leur possible. Eux aussi tombent sous le coup des règlements. Dans des cas semblables, le ministère ne pourrait-il pas prévoir quelque disposition afin que tout le fonctionnement d'une collectivité ne soit pas interrompu, que les gens qui vont chercher leurs enfants à l'école puissent cueillir en même temps leur courrier pendant l'heure du lunch comme ils l'ont toujours fait. comme, d'ailleurs, les femmes qui font leurs courses. Ainsi, la semaine de 40 heures ne bouleverserait pas toute la routine de la collectivité.

J'aimerais parler d'un autre sujet, qui a également trait à l'observation rigoureuse des règlements. Certes, lorsqu'une personne âgée ou handicapée habite à 50 pieds ou à 100 verges de la limite entre le district rural et le district urbain, il doit exister un moyen de tourner les règlements de manière à ne pas faire souffrir ou trop incommoder l'intéressé. Parce qu'elles demeurent juste au-delà des limites d'une ville, certaines personnes sont forcées de recourir aux bons offices de leurs voisins pour qu'ils s'occupent de leur courrier. Je suis sûr que le ministre et ses fonctionnaires s'occuperont de ces points. Je suis également certain que l'objet de ces règlements n'a jamais été de créer des difficultés aux intéressés mais de servir de guide en vue d'un service efficace. J'espère réellement que le ministre étudiera les problèmes dont j'ai exposé les grandes lignes.

L'hon. M. Côté: Monsieur le président, je sais que les députés sont fort désireux d'adopter ces crédits avant cinq heures. Je voudrais faire quelques commentaires sur les points généraux qui ressortent du débat. D'abord, je voudrais remercier tous les députés qui y ont participé et les remercier aussi des critiques constructives qu'ils ont formulées et des observations bienveillantes qu'ils ont faites à mon endroit. J'y suis très sensible, mais je vais suivre le conseil du député de Winnipeg-Sud-Centre et ne pas m'emballer.

La plupart des députés en sont conscients, librer le budget et de mettre fin au déficit; du lunch. Dans de telles circonstances, il ne d'autre part, on a critiqué l'accroissement des